

ORDRE DU JOUR DU 8 FÉVRIER 2019

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution pour l'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal et que le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2 du Code municipal, le directeur général;

QUE la municipalité a mandaté Le Groupe Consilium pour négocier les modalités du contrat de travail de Monsieur Francis Dubreuil selon les balises prescrites par les membres du conseil municipal et le contrat de travail sera soumis à l'approbation du conseil municipal;

QUE la confirmation de la permanence soit précédée d'une période de probation de six (6) mois à temps plein, débutant à la date d'entrée en fonction déterminée entre Monsieur Francis Dubreuil et le conseil municipal.

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes choisit monsieur Francis Dubreuil comme directeur général et secrétaire-trésorier;

CONDITIONNELEMENT à l'obtention signée d'un congé sans traitement de la MRC des Chenaux et/ou à la réception d'une lettre d'entente signée par le Directeur général de la MRC des Chenaux l'autorisant à travailler à temps partiel à la MRC des Chenaux ainsi qu'à la municipalité des Saint-Luc-de-Vincennes.

CE QUI fera en sorte qu'en recevant ledit document la date d'entrée réelle au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité Saint-Luc-de-Vincennes sera précisée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **Période de questions**

Aucune question

6. **Clôture de la séance**

Résolution 2019-02-234

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Thérèse Thivierge, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 10h50.

/_____/

Jean-Claude Milot, maire

/_____/

Josée Roy,
secrétaire-trésorier par intérim